

Enfance en Gironde : pour une protection de l'enfance au cœur de la société

Les éléments clés
du Schéma départemental
de prévention et protection
de l'enfance 2025 - 2029

Élaboré de manière collective et collaborative avec l'ensemble des professionnels du Département, des partenaires institutionnels et associatifs et en concertation avec les enfants et les parents, le schéma poursuit plusieurs objectifs :

- replacer les enfants et les familles au cœur des décisions,
 - constituer un socle de travail partenarial,
 - transformer la politique qui ne parvient plus à répondre à l'ensemble des besoins des familles,
 - mieux coordonner et anticiper les mutations.
-

« La Protection de l'enfance est le signe et le symptôme de notre temps, c'est pourquoi ce Schéma entend la placer au cœur de la société, dans le droit commun. Ce Schéma nous permettra d'accompagner le parcours de vie de chaque enfant à qui il faut offrir une protection réelle, mais aussi une perspective, un avenir et une vie la plus digne possible. »

Jean-Luc GLEYZE et Céline GOEURY



Bilan et contexte de la politique de protection de l'enfance en Gironde

Marqué par la crise sanitaire et l'évolution des besoins, le précédent Schéma Départemental de la Protection de l'Enfance et de la Famille (2018-2022) a été prorogé de 2 ans pour permettre sa finalisation. Le bilan concerne donc la période 2018 -2024.

Il s'articulait autour de 3 axes :

**CHIFFRES CLÉS
DU SCHÉMA
2018 – 2024 :**

41

PARTENAIRES ENGAGÉS

2,17 milliards d'€

CONSACRÉS PAR LE
DÉPARTEMENT DE LA
GIRONDE DE 2018 À 2024

79%

DES OBJECTIFS ATTEINTS

- axe 1 : Travailler avec les familles et les enfants et les rendre acteurs de leurs parcours,
- axe 2 : Adapter la protection de l'enfance aux évolutions juridiques et sociétales,
- axe 3 : Développer les actions transversales.

Dans un contexte de fortes tensions sociales, institutionnelles et budgétaires, les professionnels du secteur et les élus s'accordent pour parler d'un **système français « à bout de souffle »** en évoquant la protection de l'enfance.

L'ensemble des départements fait le même constat auquel s'ajoute la faible attractivité des métiers socio-éducatifs.

Ces différentes évaluations ont fait apparaître 7 enjeux majeurs :



**Favoriser
la participation
de l'enfant, sa famille
et son environnement
tout au long de son
parcours**



Mieux piloter ensemble



**Favoriser l'attractivité
des métiers
de la protection
de l'enfance**



**Mieux prévenir et
soutenir les familles**



**Prévenir et lutter contre
les violences**



**Sécuriser et assurer
la cohérence
des parcours**



**Accompagner les sorties
et l'accès à l'autonomie**

EN 10 ANS, LE BUDGET
DÉPARTEMENTAL CONSACRÉ
À LA PROTECTION DE L'ENFANCE
A PROGRESSÉ DE
+ 91,7 %

La Gironde face à la hausse des besoins

Le rythme de l'accroissement démographique dans le département est deux fois plus rapide que la moyenne de la France métropolitaine avec l'arrivée de 15 000 à 20 000 nouveaux girondins par an depuis 2017. En 20 ans (2002 – 2022), la population girondine a augmenté de plus de 300 000 personnes. Cette dynamique démographique soutenue a des effets sur l'évolution du nombre d'enfants accompagnés et protégés par le dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) en Gironde.

Le nombre d'habitants en Gironde, le nombre de mineurs et de jeunes : (source Insee 2022)

1 674 980	336 231	67 820
habitants en Gironde	de 0-17 ans soit	de 18-20 ans soit 4 %
404 051 de moins	20,1% de la population	de la population totale et
de 21 ans, soit 24,1%	totale et 83,2%	16,8 % de la population
de la population totale	de la population	de moins de 21 ans
	de moins de 21 ans	

Les chiffres clés :

370,1 M€ de budget en 2025,
378,4 millions avec la Prévention spécialisée
qui a été rattachée au budget de la Direction
de la Protection de l'Enfance et de la Famille en 2025

Répartition du nombre de mesures	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution en 5 ans
Bénéficiaires, mineurs et jeunes majeurs, d'une mesure d'action éducative et/ou de placement au 31 déc.	10 211	10 762	10 890	11 167	11 540	+ 13%

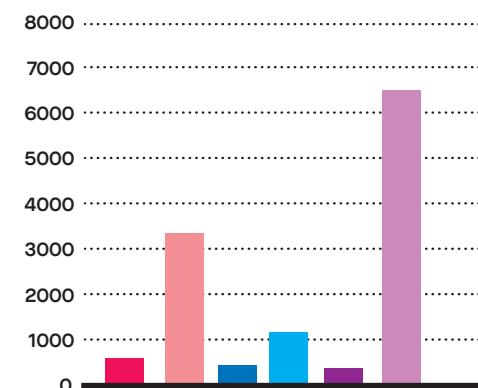
Les spécificités girondines

Il existe une forte disparité entre les territoires du département. Si la majorité des jeunes vit dans les zones urbaines, certains secteurs ruraux sont également très peuplés, à l'exemple du Libournais. Il est donc primordial que l'offre de services soit présente sur l'ensemble des territoires. De plus, il existe davantage d'enfants concernés par une mesure ASE en Gironde que dans la moyenne nationale : 28 enfants sur 1000 bénéficient d'une mesure ASE (22,5 pour 1000 en moyenne) et le budget par enfant alloué y est plus important, 4 200 € par bénéficiaire ASE.

Répartition des mesures administratives et judiciaires, en 2024



Répartition par type de mesure, en juin 2025



12 055
enfants bénéficiaires
au total

- PEAD
- Placements en établissements
- Autres types de placements (Parrains bénévoles, TDC, assistants maternels)
- Placements chez un assistant familial
- Pas de lieu de placement « non exécuté »
- Mesures en milieu ouvert

(source suivi mensuel DPEF tdB DGSD)

Répartition des modes d'accueil et évolution dans le temps



- Accueil familial départemental et associatif
- Etablissements (CDEF, MECS, LVA, ...)
- Placement Éducatif à Domicile (PEAD)
- Tiers dignes de confiance

(source déclarations annuelles DREES)

Fiche d'identité de l'Aide Sociale à l'Enfance en Gironde au 30 juin 2025

Nombre d'informations préoccupantes depuis le 1^{er} janvier 2025 : **3 243**

(source suivi mensuel DPEF)

Nombre d'enfants placés en vue d'une adoption depuis le 1^{er} janvier 2025 : **5**

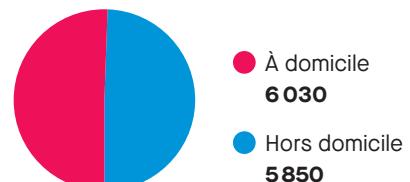
Nombre de prononcations de délaissements judiciaires depuis le 1^{er} janvier 2025 : **23**

6 522
mesures en
milieu ouvert

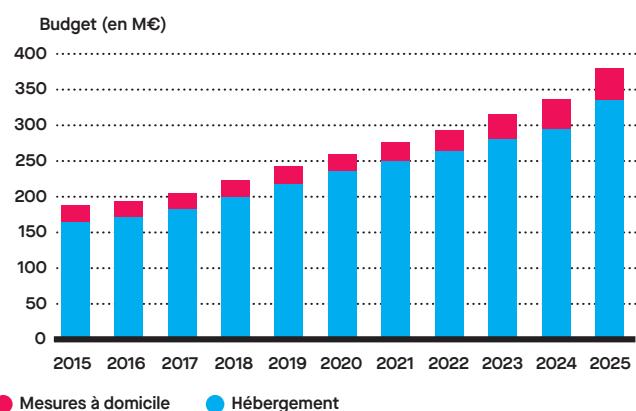
5 533
enfants accueillis

353
placements
non exécutés

Répartition des mesures à domicile et hors domicile, en 2024



Évolution de la répartition des dépenses d'hébergement / mesures à domicile





Enjeux et aspirations de la politique de protection de l'enfance en Gironde

Le Schéma s'inscrit dans la continuité des grandes lois relatives à la protection de l'enfance, tout en affirmant la nécessité d'un changement de paradigme : passer d'un système centré majoritairement sur le placement institutionnel à une approche globale, préventive, territorialisée et respectueuse des droits de l'enfant. Le Schéma Départemental de la Prévention et Protection de l'Enfance 2025 - 2029 (SDPPE) a été construit en partenariat étroit entre le Département et les nombreux acteurs concernés. Cette feuille de route est donc placée sous le signe de la concertation avec les acteurs du terrain, les familles, les enfants et les jeunes.

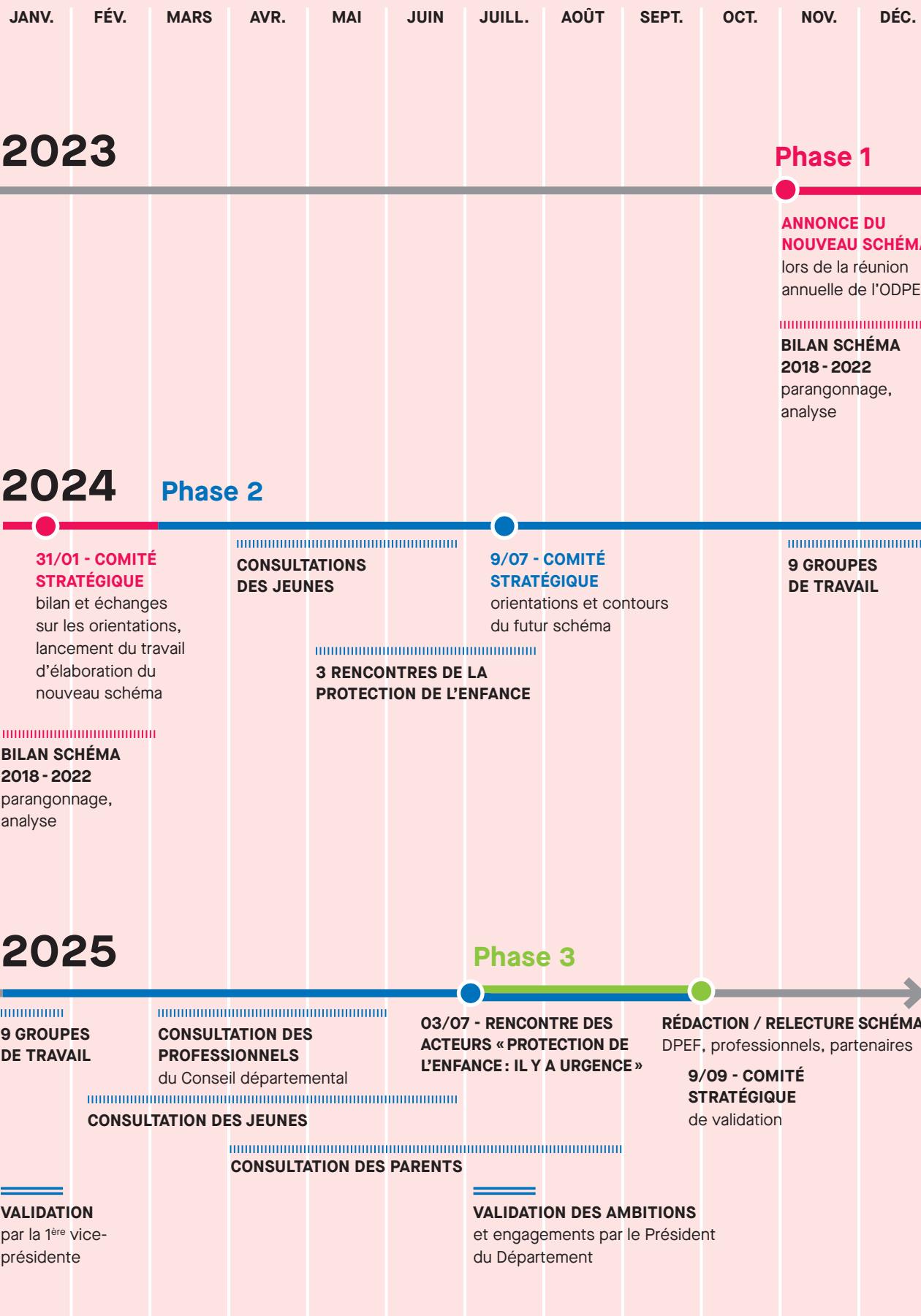
Cette phase de concertation s'est articulée autour de 3 grandes périodes :

- **une phase de bilan et de diagnostic, qui s'est tenue de novembre 2023 à février 2024,**
- **une phase de concertation de mars 2024 à septembre 2025,**
- **et une phase de rédaction et amendements, de juin 2025 à septembre 2025.**

Gouvernance du schéma, suivi et pilotage

Animé par le Département, chef de file de la protection de l'enfance, le schéma est suivi et piloté par une gouvernance composée :

- **du Comité stratégique de protection de l'enfance, garant de la mise en œuvre et du suivi du schéma,**
- **de trois instances partenariales, chacune en charge d'une ambition,**
- **d'un copilotage Département / partenaires, pour les fiches-action,**
- **du Comité de pilotage interne au Conseil départemental, supervisé par la Directrice Générale Adjointe en charge de la Solidarité,**
- **du Conseil des Jeunes de la Protection de l'Enfance et du Comité des parents.**





Politique de protection de l'enfance en Gironde : ambitions et déploiement

Le bilan partagé du Schéma Départemental de la Protection de l'Enfance et de la Famille 2018-2024 et la large concertation engagée autour du nouveau Schéma 2025-2029 ont permis d'identifier et de formuler des orientations prioritaires en tenant compte des droits et aspirations des enfants et des familles, des besoins départementaux, de la dynamique de transformation structurelle engagée par la collectivité et du cadre réglementaire national.

Ambition I

Permettre à chaque enfant de grandir dans un environnement affectif sécurisant

Engagement 1	Engagement 2	Engagement 3
Poursuivre le développement du repérage précoce, de la prévention et de l'accompagnement à domicile	Évaluer, accompagner et soutenir les compétences parentales et les liens parents-enfants	Mobiliser les ressources dans l'environnement de l'enfant

Fiche-action 1	Fiche-action 3	Fiche-action 7
Prévention et accompagnement des familles	Évaluer les compétences parentales	Personnes ressources

Fiche-action 2	Fiche-action 4	Fiche-action 8
Prévention et parentalité	Prise en charge enfants victimes	Mesures éducatives AED et AEMO

Fiche-action 5	Fiche-action 9
Droits de visite et d'hébergement	Tiers Dignes de Confiance

Fiche-action 6	Fiche-action 10
Délais d'intervention	Parrainage

Fiche-action 11
Conférences familles et jeunes

Fiche-action 12
Maintien des liens

Ambition II

Contribuer au respect des droits fondamentaux des enfants

Engagement 4	Engagement 5	Engagement 6
Garantir à chaque enfant un projet en accord avec ses besoins	Améliorer la prise en charge de la santé psychique, physique et du handicap des enfants	Garantir l'égalité des enfants dans le domaine de la scolarité

Fiche-action 13	Fiche-action 20	Fiche-action 25
Projet Pour l'Enfant	Bilan de santé et de prévention	Contre la stigmatisation

Fiche-action 14	Fiche-action 21	Fiche-action 26
Statut de l'enfant confié	Coordination des soins	Parcours scolaires et formation

Fiche-action 15	Fiche-action 22	Fiche-action 27
Enfants pupilles	Parents et jeunes acteurs	Mentorat

Fiche-action 16	Fiche-action 23
Impliquer enfants et familles	Enfant en double vulnérabilité

Fiche-action 17	Fiche-action 24
Accès sport, loisirs, culture	Parcours de soins MNA

Fiche-action 18
Vie quotidienne ordinaire

Fiche-action 19
Numérisation des dossiers

Le schéma 2025-2029 s'articule autour de :

→ 3 ambitions partagées

→ 12 engagements portés

→ 50 fiches-action.

Ambition III

Transformer ensemble
les dispositifs en réponse aux besoins
des enfants et de leur famille

Engagement 7 Prévenir et accompagner la prise en charge des enfants contre toute forme de violence sexuelle	Engagement 8 Accompagner les jeunes dans leur accès à l'autonomie	Engagement 9 Planifier la transformation de l'offre de protection de l'enfance	Engagement 10 Développer une offre d'accompagnement et d'accueil en proximité	Engagement 11 Garantir la qualité de prise en charge au sein des établissements de protection de l'enfance	Engagement 12 Développer l'accueil familial et promouvoir le métier d'assistant familial
Fiche-action 28 Plan de lutte	Fiche-action 31 Protocole multi-partenarial / Commission Départementale d'Accès à l'Autonomie des Jeunes Majeurs (CDAAJM)	Fiche-action 36 Transformation de l'offre	Fiche-action 41 Réseau accueil d'urgence	Fiche-action 43 Plan de contrôle des Établissements médico-sociaux (EMS)	Fiche-action 45 Référentiel départemental de l'accueil familial
Fiche-action 29 Offre d'accueil spécifique	Fiche-action 32 Référentiel Jeune Majeur	Fiche-action 37 Placements non exécutés et ruptures	Fiche-action 42 Solutions répits/relais	Fiche-action 44 Baromètre qualité de vie	Fiche-action 46 Alertes des assistants familiaux
Fiche-action 30 Communication sur le corps et la sexualité	Fiche-action 33 Logement et droit commun	Fiche-action 38 Outil planification offre d'accueil			Fiche-action 47 Formation des assistants familiaux
	Fiche-action 34 Autonomie financière	Fiche-action 39 Offre accueil et développement durable			Fiche-action 48 Promotion métier
	Fiche-action 35 MNA et parcours d'insertion	Fiche-action 40 Attractivité des métiers			Fiche-action 49 Familles d'accueil thérapeutiques
					Fiche-action 50 Cumul emploi assistants familiaux

Ambition I

Permettre à chaque enfant de grandir dans un environnement affectif sécurisant

« Il faudrait avoir un projet commun avec tous les intervenants dès le début de l'intervention »

→ témoignage de parents

La diversité et la singularité des situations rencontrées en protection de l'enfance nécessitent la mise en œuvre de propositions variées et adaptées, telles que le soutien précoce aux enfants et aux parents, le développement des compétences parentales, la conservation du lien avec sa fratrie et le recours à des alternatives au placement institutionnel.

« Pourquoi on ne place pas par fratrie ? Moi je ne sais pas quelle relation j'aurais eue avec mes frères et sœurs si on avait été dans la même famille. Je me dis que si mes frères et sœurs avaient été avec moi, ce serait d'autres personnes et ils auraient réussi comme moi. »

→ témoignage d'enfants

Cette ambition repose sur 3 engagements :

→ Engagement 1 - Poursuivre le développement du repérage précoce, de la prévention et de l'accompagnement à domicile

Le développement de solutions s'appuyant sur la famille et son environnement semble possible avec une coordination de parcours renforcée.

Les enjeux consistent également à détecter plus tôt, pour traiter plus efficacement les situations de risque, diversifier les modes de prises en charge pour mieux répondre aux besoins des mineurs et de leurs familles en mobilisant toutes les ressources utiles, et tous les acteurs concernés.

→ Engagement 2 - Évaluer, accompagner et soutenir les compétences parentales et les liens parents-enfants

Les actions de connaissance et donc d'évaluation et d'accompagnement des compétences parentales doivent être développées et les délais d'intervention réduits. De plus, le droit d'avoir une famille, d'être entouré et aimé, le droit au lien avec ses parents, au respect des Droits de Visite et d'Hébergement, à la conservation du lien avec sa fratrie constituent des droits à défendre et à protéger pour les enfants.

→ Engagement 3 - Mobiliser les ressources dans l'environnement de l'enfant

La préservation de l'enfant dans un environnement qu'il connaît, à savoir dans sa famille élargie ou dans son milieu amical, permet une prise en charge affective sécurisante et durable pour lui. La loi prévoit plusieurs dispositifs favorisant l'accueil de l'enfant dans son environnement, or ces dispositifs sont peu usités ; l'un des enjeux du schéma est donc d'augmenter et de sécuriser le recours à ceux-ci.

Modes d'accueil en Gironde (au 31/12)	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution en 5 ans
Tiers dignes de confiance, nombre d'enfants	279	295	290	285	290	4%
Tiers dignes de confiance, part des lieux d'accueil	5,2%	5,3%	5,2%	5,4%	5,0%	-0,2%
Accueil durable et bénévole, nombre d'enfants	24	11	12	13	19	-21%
Accueil durable et bénévole, part des lieux d'accueil	0,4%	0,2%	0,2%	0,2%	0,3%	-27%
Parrains, nombre d'enfants			1	12	20	
Parrains, part des lieux d'accueil			0,02%	0,2%	0,3%	

Source déclarations DREES et requête BO liste des enfants par hébergeur pour les parrains.



Ambition II

Contribuer au respect des droits fondamentaux des enfants

La Convention internationale des droits de l'enfant prévoit quatre principes fondamentaux : la non-discrimination, le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit de vivre, de survivre et de se développer, et le respect des opinions de l'enfant. Le schéma a pour ambition de permettre aux enfants de bénéficier de ces 4 principes ainsi que des 54 articles énoncés par la Convention internationale.

Cette ambition est constituée de 5 engagements :

→ Engagement 4 - Garantir à chaque enfant un projet en accord avec ses besoins

« J'aimerais participer aux réunions où on parle de moi »

« À une époque, je ne voyais plus trop mon père car il voulait me récupérer et ça, je l'ai mal vécu. J'avais peur de lui et j'ai dû lui dire moi-même que je souhaitais moins le voir. Ça a compliqué nos liens. Maintenant je vois mon père quand je peux et quand je veux. »

→ témoignages d'enfants

Le déploiement du Projet Pour l'Enfant ainsi que la réflexion autour des statuts de l'enfant constituent des enjeux forts pour le respect de cet engagement. En effet, un nombre encore important d'enfants ne bénéficie pas d'un PPE et ne jouit pas du statut le plus adapté à sa situation. De plus, l'association des enfants et des familles aux décisions qui les concernent et plus généralement à la politique publique doit constituer une priorité et devenir un automatisme dans la prise en charge.

→ Engagement 5 - Améliorer la prise en charge de la santé psychique, physique et du handicap des enfants

Les enfants accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance ne bénéficient pas des mêmes prises en charges en santé que les enfants non accompagnés. De plus, la prise en charge du soin psychique et du handicap constitue un enjeu primordial. D'une part, du fait que celle-ci est insuffisante et que des enfants ne bénéficient pas des suivis dont ils ont besoin. D'autre part, du fait de la coordination à améliorer entre les différents partenaires concernés. Par ailleurs, les problématiques singulières rencontrées par les MNA en matière de santé doivent également attirer l'attention. Ces enjeux sont essentiels afin de garantir une non-discrimination pour les enfants bénéficiant d'une mesure d'Aide Sociale à l'Enfance.

Les chiffres relatifs aux enfants en situation de double vulnérabilité

Libellés	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de jeunes accueillis bénéficiant d'une reconnaissance MDPH	1090	808	797	1062	1110
Nombre total de jeunes accueillis	5375	5561	5596	5322	5850
part	20%	15%	14%	20%	19%

« À l'école, j'ai toujours été dans le viseur parce que j'étais placée. J'étais au fond de la classe et humiliée. En primaire, je ne me sentais pas pareille que les autres. »

→ témoignages d'enfants

« Les règles nous servent pour plus tard quand on aura un appart ou une maison et enfants on pourra être autonome et manger équilibré »

« On fait les courses ensemble, il y a un budget à ne pas dépasser »

→ témoignages d'enfants

→ Engagement 6 - Garantir l'égalité des enfants dans le domaine de la scolarité

L'égalité des chances et la non-discrimination par rapport aux enfants non accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance constituent une priorité du schéma. Les enfants et les jeunes du Conseil des Jeunes de la Protection de l'Enfance ont fait état à plusieurs reprises de la discrimination qu'ils vivent dans le milieu scolaire.

→ Engagement 7 - Prévenir et accompagner la prise en charge des enfants contre toute forme de violence sexuelle

Face aux constats de la Clivise relatifs aux violences sexuelles dont sont victimes les mineurs et les jeunes majeurs, le repérage et la prévention demeurent à améliorer. De plus, la prise en charge spécifique des victimes et les modes de répression sont à consolider. L'enjeu consistera également à mieux articuler les interventions des différents acteurs concernés par la problématique.

→ Engagement 8 - Accompagner les jeunes dans leur accès à l'autonomie

L'enjeu de cet accompagnement est de préparer et de sécuriser la fin du parcours en protection de l'enfance sans attendre les 21 ans. Pour y parvenir, les objectifs consistent notamment à accompagner les jeunes vers le droit commun et à les rendre auteurs de leur propre parcours. Par ailleurs, une attention particulière doit être portée aux Mineurs Non Accompagnés dont la situation administrative est particulière.



Ambition III

Transformer ensemble les dispositifs en réponse aux besoins des enfants et de leur famille

L'adéquation de l'offre d'accueil aux besoins des mineurs et jeunes majeurs confiés est essentielle. Pour que le placement ne devienne plus systématique, et que d'autres formes d'accueil et d'accompagnement en milieu naturel soient privilégiées, de nouvelles organisations doivent être imaginées, structurées et pilotées.

Cette ambition s'appuie sur 4 engagements :

→ Engagement 9 - Planifier la transformation de l'offre de protection de l'enfance

L'objectif consiste à faire du placement hors de l'environnement de l'enfant un dernier recours, et donc de faire émerger, par voie de transformation, des nouvelles modalités de prises en charge, en prévention et en alternative au placement en institution.

Lieux d'accueil	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution en 5 ans
Accueil familial départemental et associatif	20,9 %	25,7 %	19,2 %	25,6 %	23,5 %	2,6 %
Établissements (CDEF, MECS, Lieux de vie et d'accueil (LVA,...))	54,6 %	50 %	53,4 %	55,7 %	51,8 %	-2,8 %
Placement Éducatif à Domicile (PEAD)	8,7 %	10,9 %	8,8 %	7,4 %	11,5 %	2,7 %
Tiers dignes de confiance	5,2 %	5,3 %	5,2 %	5,4 %	5,0 %	-0,2 %

« J'ai gardé mon projet scolaire après mon placement. Les résultats sont meilleurs maintenant »

« Le placement m'a obligé à quitter mon lycée ; du coup j'ai perdu tous mes amis »

« En famille d'accueil, je n'avais pas mon mot à dire pour l'école, en foyer c'est différent il y a plus d'éducateurs »

→ témoignages d'enfants

→ Engagement 10 - Développer une offre d'accompagnement et d'accueil en proximité

L'accueil d'urgence en Gironde s'organise uniquement à partir du Centre Départemental Enfance Famille (CDEF), et donc est concentré dans une même structure constamment en sureffectif. L'enjeu est de trouver une nouvelle organisation répondant mieux aux besoins des enfants et des jeunes pour l'accueil d'urgence ainsi que l'accueil en répits/relais.

Quelques indicateurs de l'activité du CDEF en 2024 :

	Capacité hébergement	Taux d'occupation
0-10 ans	81	103,60 %
10-14 ans	24	99,30 %
14-18 ans	42	93,60 %
Familles	61	83,60 %
MNA Hors mise à l'abri	80	83,60 %

→ Engagement 11 - Garantir la qualité de prise en charge au sein des établissements de protection de l'enfance

Si le maintien de l'enfant dans un environnement familial est privilégié, le placement institutionnel reste néanmoins nécessaire dans certaines situations et il convient d'en garantir et d'en améliorer la qualité. L'évaluation de celle-ci par les jeunes et les enfants doit être développée.

→ Engagement 12 - Développer l'accueil familial et promouvoir le métier d'assistant familial

Le service de l'ASE privilégié toujours le maintien de l'enfant à domicile ou dans son environnement familial ou amical. Toutefois, lorsque cela n'est pas possible, le placement en famille d'accueil est souvent à prioriser. La difficulté résulte dans la quantité de places limitée. Ainsi, le nombre d'assistants familiaux employés par le Département de la Gironde ne permet pas de couvrir l'ensemble des besoins d'accueil. Malgré de nombreux dispositifs mis en place afin de favoriser l'embauche et d'améliorer les conditions de travail des assistants familiaux, les difficultés de recrutement mais aussi de maintien dans la profession existent. Des solutions doivent être apportées à ces problématiques.

EN 2024,

704

ASSISTANTS FAMILIAUX
SALARIES DU DEPARTEMENT
DE LA GIRONDE DONT 676
GIRONDINS ET 28 HORS
DEPARTEMENT GIRONDIN,

ACCUEILLENT

1089

ENFANTS.

Conclusion

Le Schéma Départemental de Prévention et Protection de l'Enfance 2025-2029 s'inscrit dans une démarche collective et volontariste de transformation de la protection de l'enfance afin de mieux répondre aux besoins des enfants à accompagner et protéger. Il se place dans un contexte national dont la Gironde est précurseure.

En phase avec les dernières lois dans ce domaine, il guidera notamment l'action de la Direction de la Protection de l'Enfance et de la Famille (DPEF) et des services territoriaux d'Aide Sociale à l'Enfance.

Tout comme sa méthode de construction, élaborée en concertation avec les enfants, les familles et les partenaires, sa gouvernance et sa mise en œuvre seront nécessairement collaboratives. Ce pilotage assurera un suivi efficace dans l'atteinte des réalisations énoncées dans les fiches-action.

En plaçant la protection de l'enfance au cœur de la société, ce schéma constitue une feuille de route ambitieuse en termes de transformation et de concertation et vient rappeler que ce sujet est l'affaire de tous. La dimension préventive du Schéma nécessite la mobilisation de l'ensemble des acteurs du droit commun pour en garantir la réussite.

Il a pour dessein le respect des droits des enfants et la garantie pour ces derniers de grandir dans un environnement sécurisant, favorisant leur bon développement affectif, physique, psychique et social.

